



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Philippe et Anne CORNET-LELARGE** demeurant Avenue de Hony 49 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue de Hony, 47 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°70K6, 70V8.**

La demande vise les travaux suivants : Transformation et petit agrandissement d'une habitation existante et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le volume secondaire (abri sur la terrasse) devrait présenter une hauteur sous gouttière plus basse de minimum 15% que celle du volume principal ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtière lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve au Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 juin 2025 au 26 juin 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be